

Annexes sanitaires

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune d'Azerailles est située dans le département de la Meurthe-et-Moselle, à 5 km au nord-ouest de Baccarat. Elle compte 800 habitants au recensement de 2013.

La commune est alimentée en eau potable depuis 1974 à partir d'un forage aux grès du Trias inférieur. D'une profondeur totale de 282 mètres, cet ouvrage est tubé de 0 à 182 mètres et crépiné de 182 mètres à 277,70 mètres.

A l'origine, le niveau de l'eau au repos se stabilisait à cote 258 mètres, soit à une profondeur de l'ordre de 20,5 mètres, et le débit spécifique de l'ouvrage était défini à 1,2 m³/h/m.

La pompe actuellement en service a été mise en place le 27 mars 1996 ; il est pompé en moyenne 158 m³ d'eau par jour.

L'eau pompée est stockée dans trois réservoirs dont la capacité totale est de 480 m³ (1 de 300 m³, 2 de 90 m³).

Trois réserves d'eau sont destinées au service incendie :

- une de 300 m³, rue de la Gare, enceinte de l'école,
- une de 115 m³, rue André Pétronin,
- une de 3 m³, rue du Général Leclerc/Résidence près de l'abribus.

La distribution de l'eau aux usagers s'effectue par 11 210 ml de canalisation.

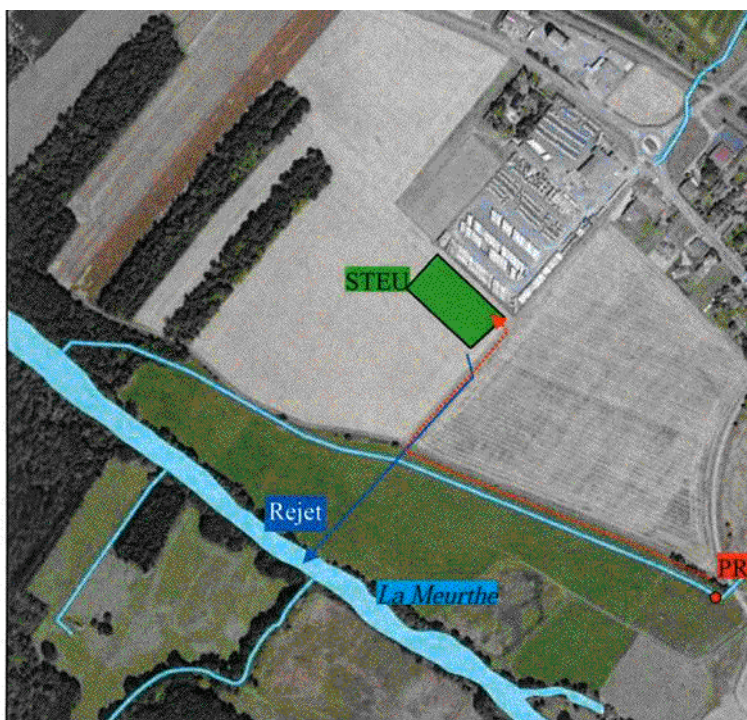
Lors des travaux de restructuration du réseau d'eau effectués en 1990, 1991, 1992 et 1993, toutes les canalisations fonte ont été remplacées par des canalisations PVC :

- 7 045 ml de conduite PVC de Ø 143/160,
- 3 610 ml de conduite PVC de Ø 98/110,
- 305 ml de conduite PVC de Ø 53/63,
- 250 ml de conduite PVC de Ø 42.

Des périmètres de captage sont présents sur la commune (voir pièce 14 du PLU).

2. ASSAINISSEMENT

La commune d'Azerailles fait partie du bassin hydrographique de "la Meurthe". Elle est concernée par deux masses d'eau, "MEURTHE 3 "à 31% et 'MEURTHE 4"à 69%. Les effluents traités par la station se rejettent directement dans "la Meurthe



Station de Traitement des Eaux Usées (STEU de la commune d'Azerailles 54

Il existe une station de surveillance de la qualité du cours d'eau sur la commune d'Azerailles, à l'entrée de l'agglomération. La Meurthe y était classée en qualité "bonne" en 2013, dernières données consultables sur le site du SIERM. La première station de surveillance à l'aval du rejet de la station se situe à Saint-Clément. Elle y était aussi classée en qualité "bonne" pour l'année 2013.

Milieu récepteur et rejet

La station est implantée en zone non inondable. Les effluents traités par la station sont canalisés sur quelques centaines de mètres, puis se déversent dans "la Meurthe". La conduite de rejet est équipée d'un clapet anti-retour, sans aménagement particulier.

La station de traitement des eaux usées a été construite pour traiter uniquement les eaux usées domestiques de la commune d'Azerailles.

La charge polluante issue de l'activité économique du village est estimée à 70 EH⁶⁰ ou 84 EH⁵⁰. Le secteur situé à l'est du bourg (Les Béhais) est concerné par de l'assainissement individuel (fosses septiques).

Assainissement :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type mixte à prédominance unitaire.

Les ouvrages présents sur le réseau sont 3 déversoirs d'orage et 2 postes de refoulement.

Exutoires

a) Exutoires EU

L'exutoire principal du réseau d'eau usée est la station d'épuration qui a été implantée à l'ouest de la commune.

L'alimentation de la station d'épuration se fait via un poste de refoulement situé rue Hydro Leduc. Il reprend une branche gravitaire qui collecte les EU de l'entrée ouest d'Azerailles et le lotissement des Damottes. Et une conduite de refoulement qui collecte le reste du village.

b) Exutoires EP

Il existe six exutoires EP

- Exutoire des EP de la rue du Canal et des rues collectées sur ce réseau (partie basse et centrale du village),
- Exutoire des EP qui collecte la branche ouest de la commune, se jetant dans le ruisseau de Bouxérupt.
- EP de la rue du Général Leclerc se rejetant dans le ruisseau du Bouxérupt au niveau du pont (rive droite et rive gauche),
- Exutoire des EP du lotissement des Damottes (dans le ruisseau du Bouxérupt),
- Exutoire des EP du réseau de la rue d'Hablainville (dans le ruisseau du Bouxérupt),
- Exutoire des EP de la rue de la Gare, au niveau du ruisseau du Patrat,
- Exutoire des EP de la rue de Baudière, dans le ruisseau du Patrat,
- Exutoire des EP de la partie centrale et de l'entrée est de la commune. Les rejets se font dans la Meurthe.
- Exutoire des EP rue de Glonville. Les rejets se font dans la Meurthe.

3. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

La collecte des déchets ménagers est une compétence de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Ila a été fait le choix de la gestion des ordures ménagères via une redevance incitative.

Les objectifs sont doubles :

- Renforcer le geste du tri
- Diminuer les déchets ménagers non recyclés.

La redevance incitative comprend 2 parties :

- Une part fixe obligatoire :
 - la tournée de ramassage des ordures
 - le service déchetterie et recyclerie
 - la gestion administrative du service
 - les autres prestations (sacs jaunes et verre)
- Une part variable :
 - Le nombre de ramassages (levées) du bac à ordures ménagères
 - Le poids des déchets collectés (pesées automatiques par le camion)

La collecte des ordures ménagères est tous les vendredis matins

Le ramassage des éco-sacs (sacs jaunes) un vendredi sur deux, en semaine impaire ; Dans les éco-sacs, on mettra les emballages en carton, métalliques et aluminium, (boites de conserve, de soda, aérosols), les briques alimentaires, les emballages en carton, papiers et journaux.

Une déchetterie intercommunale implantée à Baccarat et ouverts les lundis, mercredis, vendredis et samedi. Elle accepte de nombreux déchets recyclables dans la limite de 2m3 par jour et par foyer.

Deux conteneurs, situés l'un chemin des Meix, l'autre près du stade, sont mis à disposition des habitants pour recevoir le verre par apport volontaire